

Arrêté du 10 juillet 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte

NOR : JUSF1720669A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1616668A du 15 juin 2016 portant modification de l'arrêté du 12 avril 2016 portant modification de l'arrêté du 25 janvier 2016 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte en qualité de régisseuse d'avances et de recettes ;

Considérant le courrier du 15 juin 2017 de Mme Anita CRESPO demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte ;

Considérant le courrier du 15 juin 2017 de Mme Carol RABAI demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte,

ARRÊTE

Article 1

Mme Anita CRESPO, secrétaire administrative, est nommée, à compter du 11 juillet 2017, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte, en remplacement de Mme Carol RABAI, démissionnaire.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 27 000 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Anita CRESPO est fixé à 3 800 euros.

Article 3

Mme Carol RABAI, secrétaire administrative, est nommée régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte.

Article 4

L'arrêté NOR : JUSF1616668A du 15 juin 2016 portant modification de l'arrêté du 12 avril 2016 portant modification de l'arrêté du 25 janvier 2016 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte en qualité de régisseuse d'avances et de recettes est abrogé.

Article 5

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France - Outre-mer sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 10 juillet 2017.

Pour la ministre,
et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au sous-
directeur du pilotage et de l'optimisation des
moyens,
Le chef du bureau de l'allocation des moyens,

Edouard THIEBLEMONT